

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

DÉCONSTRUCTION DU PONT CHAMPLAIN



La protection de l'environnement est au cœur des préoccupations de PJCCI. Des études et analyses rigoureuses ont été menées de façon à bien cerner les impacts potentiels de la déconstruction du pont Champlain, et à planifier adéquatement les mesures d'atténuation et de compensation requises.

Processus d'évaluation environnementale

Dans le cadre de la construction du nouveau pont Samuel-De Champlain, un rapport d'évaluation environnementale (ÉE) a été réalisé en 2013 lequel incluait l'examen et l'évaluation des impacts environnementaux du volet de la déconstruction du pont Champlain. Afin de prendre en compte l'évolution du milieu depuis 2013, une « Analyse environnementale ciblée » (AEC) est effectuée par PJCCI spécifiquement pour la déconstruction du pont Champlain. Cette AEC constitue une mise à jour de l'ÉE qui permet de valider les mesures d'atténuation ou d'en proposer de nouvelles, sur la base des meilleures pratiques de 2019 et des leçons apprises lors de la construction du nouveau pont.

Plusieurs composantes environnementales sont étudiées dans le cadre de l'AEC : la qualité des sols, de l'eau et de l'air, les gaz à effet de serre, le climat sonore, la faune et la flore, les espèces à risque, la navigation et le maintien des activités économiques sur la Voie maritime du Saint-Laurent. Elle inclut aussi des études sur la mobilité et les impacts du passage des camions.

L'AEC est soumise pour commentaires aux autorités responsables de délivrer les permis requis pour la réalisation du projet, soient Pêches et Océans Canada et Transports Canada. Le public est également invité à formuler ses questions et commentaires lors des journées portes ouvertes ou sur notre site deconstructionchamplain.ca.

Par la suite, l'AEC sera bonifiée afin de prendre en compte les commentaires recueillis et une version finale sera déposée aux autorités responsables.

Pour consulter l'AEC et nous faire part de vos commentaires, visitez deconstructionchamplain.ca.

Impacts sur la communauté

La déconstruction du pont Champlain se traduira par le déplacement d'un volume important de matériaux.

Dans un souci de gestion responsable du chantier, PJCCI s'engage à respecter les normes en vigueur, notamment pour le bruit et la qualité de l'air. À cette fin, les mesures d'atténuation requises pour limiter les impacts sur la communauté seront mises en place au besoin. En voici quelques-unes :

Bruit

- + Installer des écrans antibruit aux endroits sensibles
- + Prévoir des atténuateurs du bruit d'impact pour les portes des camions bennes
- + Minimiser les activités dans les secteurs résidentiels
- + Limiter la vitesse des camions
- + Diminuer le niveau sonore des alarmes de recul

Poussière

- + Appliquer de l'abat-poussière sur les routes de chantier
- + Nettoyer régulièrement les routes empruntées
- + Installer des bâches sur les camions chargés de matériaux
- + Couvrir les empilements de matériaux

Circulation

- + Limiter les transports en périodes de pointe
- + Limiter les fermetures de routes aux nuits et fins de semaine
- + Prévoir une signalisation claire et la présence de signaleurs au besoin

Une veille rigoureuse des impacts sera effectuée tout au long du projet, notamment par l'installation de stations de mesure de la qualité de l'air et du climat sonore à des endroits sensibles. Au besoin, des ajustements seront apportés afin de bonifier les mesures d'atténuation en place.



PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

DÉCONSTRUCTION DU PONT CHAMPLAIN

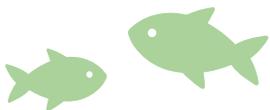
Impact sur l'environnement

Le pont Champlain est situé dans un secteur dont la biodiversité est riche, requérant ainsi une attention particulière pour en assurer la protection. À titre d'illustration, voici quelques exemples d'éléments sensibles identifiés et des mesures prévues :



DÉFIS

1. Présence d'habitats aquatiques et d'espèces de poissons à statut particulier, dont l'esturgeon jaune, l'aloise savoureuse, l'anguille d'Amérique, le bar rayé.



2. Secteur de migration pour plusieurs espèces d'oiseaux



3. Présence de 400 nids d'hirondelles à front blanc sous le pont Champlain



4. Présence de milieux humides, dont une superficie de 0,1 hectare (1000 m²) pourrait être touchée



MESURES PRÉVUES

- + Projets de compensation pour pallier les pertes temporaires d'habitats liées aux travaux
- + Respect des critères de la qualité de l'eau pour la vie aquatique lors des travaux générant une remise en suspension de sédiments
- + Arrêt des travaux en milieu aquatique pendant la période de reproduction des différentes espèces de poissons
- + Suivi rigoureux pour assurer l'efficacité des mesures d'atténuation et arrêt des travaux en cas de dépassement des critères
- + Aucun travail réalisé dans la partie terrestre du refuge d'oiseaux migrateurs
- + Mise en œuvre d'un plan de gestion écosystémique sur les infrastructures du secteur du projet afin de favoriser le développement et la relocalisation des populations existantes impactées par le projet
- + Mise en œuvre de mesures d'atténuation et de compensation
- + Compensation de milieux humides via des projets de compensation de l'habitat du poisson en eaux calmes

La recherche de projets de compensation est un volet important des travaux en cours et se poursuivra au cours des prochains mois. À cette fin, PJCCI a interpellé plusieurs organisations aux profils et expertises variés avec lesquelles des discussions sont en cours.

Vous avez des commentaires sur l'AEC ou des idées de projets de compensation?

Partagez-les avec nous dans le cadre des journées portes ouvertes ou via notre site deconstructionchamplain.ca.

